



© Danussa - Fotolia.com

Performance

L'assurance multi-conducteurs

L'assurance pour les conducteurs ayant plus d'un an de permis*

www.iccassurances.fr
92 rue de Richelieu 75002 Paris
PARIS - LYON - VALENCE

* Voir conditions dans le dépliant

Carene assurances - société de courtage d'assurances - RCS Paris 652 044 249 - ORIAS n° 07 000 004 www.orias.fr - 1 rue Jules Lefebvre 75311 Paris Cedex 09. Contrat d'assurance «véhicules de collections» souscrit auprès d'Allianz IARD - 542 110 291 RCS Nanterre - 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex, de Protexia France - CC K608 Immeuble Acacia, 13/27 Esplanade Charles de Gaulle 92076 Paris La Défense Cedex, de Mondial Assistance AWP P&C Eurosquare 2/7 rue Dora Maar 93400 Saint-Ouen. Entreprises d'assurances régies par le Code des assurances.

DEVIS IMMEDIAT
01 42 46 52 52

accueil.collection@carene.fr



Partenaire Officiel

icc carene
assurances

COTISATIONS ANNUELLES TTC 2019 (autos, motos...)

RESPONSABILITE CIVILE - Défense Pénale et Recours Suite Accident (D.P.R.S.A.)

Responsabilité personnes et familles transportées

Catastrophes naturelles*, catastrophes technologiques et forces de la nature (forces de la nature à concurrence de 7 623 €)

Tarif flotte à partir de 3 véhicules assurés.

Si vous avez plusieurs véhicules d'âges différents, vous bénéficiez de la dégressivité des cotisations, se déclinant du véhicule le plus récent au plus ancien.

Si votre véhicule a été mis en circulation

avant 1961

59,20	€	pour le 1 ^{er} véhicule
39,70	€	pour le 2 ^{ème} véhicule
25,70	€	pour le 3 ^{ème} véhicule
gratuit		pour le 4 ^{ème} et suivants

de 1961 à 1969

75,80	€	pour le 1 ^{er} véhicule
61,30	€	pour le 2 ^{ème} véhicule
41,80	€	pour le 3 ^{ème} véhicule
gratuit		pour le 4 ^{ème} et suivants

de 1970 à 1974

89,90	€	pour le 1 ^{er} véhicule
68,90	€	pour le 2 ^{ème} véhicule
47,40	€	pour le 3 ^{ème} véhicule
gratuit		pour le 4 ^{ème} et suivants

de 1975 à 1979

118.50	€	pour le 1 ^{er} véhicule
98	€	pour le 2 ^{ème} véhicule
69	€	pour le 3 ^{ème} véhicule
34	€	pour le 4 ^{ème} et suivants

Après 1979

nous consulter

* Franchise fixe de 380 €

GARANTIES OPTIONNELLES

VOL, INCENDIE-TEMPETES, DOMMAGES TOUS ACCIDENTS avec expertise préalable

VOL, INCENDIE -TEMPETES

Si votre véhicule a été mis en circulation (*au-delà de 1979 nous consulter*)

avant 1956	0,321 % de la valeur agréée
de 1956 à 1969	0,569 % de la valeur agréée
de 1970 à 1979	0,828 % de la valeur agréée

Sans franchise

Pour des valeurs supérieures à 45 735 €, nous consulter

VOL, INCENDIE-TEMPETES, DOMMAGES TOUS ACCIDENTS

Si votre véhicule a été mis en circulation (*au-delà de 1979 nous consulter*)

avant 1956	1,149 % de la valeur agréée
de 1956 à 1969	1,397 % de la valeur agréée
de 1970 à 1971	1,656 % de la valeur agréée
de 1972 à 1979	2,452 % de la valeur agréée

Franchise dommages uniquement

Dommages « tous accidents » en valeur agréée

- **Véhicules jusqu'au 31.12.1971 :**

2% de la valeur assurée avec un minimum de 76 €
et un maximum de 762 €

- **Véhicules à compter du 01.01.1972 :**

3% de la valeur assurée avec un minimum de 76 €
et un maximum de 762 €

Pour des valeurs supérieures à 45 735 €, nous consulter

La somme assurée doit être fixée par un expert agréé (*liste nationale des experts automobiles consultable sur le site www.securite-routiere.gouv.fr*). Vous devez impérativement nous adresser l'expertise correspondante (*datant de moins de 3 ans*) par lettre recommandée avec accusé réception.

AUTRES OPTIONS

BRIS DE GLACES (y compris optiques de phares)

35 €	pour une garantie de 500 €	96 €	pour une garantie de 1 068 €
64 €	pour une garantie de 800 €	123,50 €	pour une garantie de 1373 €

ASSISTANCE / DEPANNAGE (forfait)

Remorquage limité aux véhicules < à 3,5t en France métropolitaine et pays de la carte verte à hauteur de 400 €. Franchise de 5 km du domicile. Le rapatriement des personnes est couvert sans limitation de somme.

15 €	pour le 1 ^{er} véhicule
13,50 €	pour le 2 ^{ème} véhicule
10 €	pour le 3 ^{ème} véhicule
39 €	forfait flotte (à partir du 4 ^{ème} véhicule et suivants)

ASSISTANCE PRESTIGE +

Assistance après accident, incendie, panne, **crevaison, erreur/gel carburant, vol/tentative de vol, vandalisme**, limitée aux véhicules < à 3,5t, en France métropolitaine et pays de la carte verte.

Intervention d'un **dépanneur sur place ou remorquage du véhicule au garage choisi par le client, avec une prise en charge jusqu'à 3000 €**, sans franchise kilométrique.

Le rapatriement des personnes est couvert sans limitation de somme.

82 € par véhicule

GARANTIE DU CONDUCTEUR

OPTION 1 - 16 € pour toute la flotte

- décès 153 000 eurosp
- atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique (APIPP) 153 000 €, au-delà d'un taux d'APIPP de 15 %.

OPTION 2 - 42 € pour toute la flotte

- décès 305 000 €,
- atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique (APIPP) 305 000 €, sans franchise.

Important! Nous vous conseillons de souscrire cette garantie.

En effet, en cas d'accident, que vous soyez responsable ou non, nous vous indemnisons de tous les préjudices résultant des dommages corporels que vous avez subis.

PROTECTION JURIDIQUE (forfait)

10,34 € PAR VEHICULE gratuité à partir du 4^{ème} véhicule

REMORQUE (responsabilité civile) poids total en charge supérieur à 750 kg

25 € PAR REMORQUE

L'USAGE DE VOS VEHICULES

Tous déplacements privés et trajet travail occasionnel kilométrage illimité

Vous pouvez vous en servir tous les jours, en France métropolitaine et à l'étranger, quelle que soit la nature de vos **déplacements privés**, et dans le cadre de sorties d'entretien, de défilés ou de promenade, de concentrations touristiques, de rallyes de régularité, à l'exclusion de toutes compétitions ou épreuves de vitesse. Pour les véhicules antérieurs à 1981, trajet travail occasionnel. Tous déplacements professionnels exclus.

VOL, INCENDIE-TEMPETES, DOMMAGES TOUS ACCIDENTS AVEC EXPERTISE

Si vous souhaitez bénéficier de l'une de ces options :

- la valeur assurée doit être fixée par un expert de votre choix. Vous devez impérativement nous adresser l'expertise correspondante (*datant de moins de 3 ans*),
- vous devez nous consulter au préalable si la valeur de votre véhicule est supérieure à 45 735 €,
- votre véhicule devra être remisé dans un garage privatif clos et dont l'(les) accès est (sont) fermé(s) à clés, au minimum entre 22H00 et 8H00 du matin lors de la présence du souscripteur à son domicile.

Vous n'avez pas à respecter ces obligations lorsque vous souscrivez seulement les garanties responsabilité civile, bris de glaces, assistance, garantie du conducteur et protection juridique.

SOUSCRIPTION : Deux possibilités

1. Vous avez déterminé la cotisation qui correspond à votre situation

- **Complétez et signez le bulletin ci-contre** (*attention, n'omettez aucune information*),
- **Joignez la copie recto-verso du permis de conduire, du ou des certificat(s) d'immatriculation, l'expertise du véhicule** (*évaluation fixée par un expert et si souscription des garanties vol, incendie-tempêtes, dommages agréés*).
- **Adressez l'ensemble accompagné de votre règlement.**

Dans le cas où le dossier ne serait pas complet, nous serions contraints de vous le retourner et nous ne pourrions vous assurer.

2. Vous préférez que le tarif soit confirmé par nos soins avant de prendre votre décision

Complétez les informations d'état civil (*adresse, permis, etc.*), les caractéristiques de votre(vos) véhicule(s) et adressez-nous l'imprimé. Nous vous communiquerons nos conditions par retour et sans engagement de votre part.

Si vous avez plusieurs véhicules d'âges différents, vous bénéficiez de la dégressivité des primes, se déclinant du véhicule le plus récent au plus ancien.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Déclarations préalables (*dans tous les cas*)

Aux questions qui vous ont été posées dans le bulletin de souscription, vous reconnaissez avoir apporté les réponses suivantes : vous n'avez pas subi de :

- ▶ condamnation pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique ou l'emprise de stupéfiants, blessures involontaires, homicides,
- ▶ suspension de permis ou de retrait de permis de conduire quel qu'en soit le motif,
- ▶ de résiliation ou d'une nullité de contrat d'assurance auto par un précédent assureur, quel qu'en soit le motif.

⇒ Vous avez plus de 3 ans de permis*

(dans la catégorie du ou des véhicule(s) à garantir)

Véhicule antérieur à 1970

- ▶ Aucune condition de souscription, vous bénéficiez pleinement des avantages de notre formule.
- ▶ Vous pourrez prêter votre véhicule à toute personne titulaire d'un permis de plus de 3 ans pour autant qu'elle justifie de l'assurance d'un véhicule d'usage courant à son nom ou à celui de son conjoint, partenaire dans le cadre d'un pacte civil de solidarité ou concubin notoire (*automobile ou 2 roues d'une cylindrée supérieure ou égale à 125 cm³*).

Véhicule postérieur à 1969

- ▶ Vous devez justifier de l'assurance d'un véhicule d'usage courant à votre nom ou à celui de votre conjoint, partenaire dans le cadre d'un pacte civil de solidarité ou concubin(e) notoire (*automobile ou 2 roues d'une cylindrée supérieure ou égale à 125 cm³*).
- ▶ Vous pourrez prêter votre véhicule à toute personne titulaire d'un permis de plus de 3 ans pour autant qu'elle justifie de l'assurance d'un véhicule d'usage courant comme décrit ci-dessus.

⇒ Vous avez plus d'un an de permis*

(dans la catégorie du(des) véhicules à garantir)

- ▶ Vous devez être fils ou fille d'une personne assurée par notre société pour ses véhicules de collection ou adhérent d'un club (**joindre justificatif**).
- ▶ Votre véhicule à assurer doit être antérieur à 1970.
- ▶ Vous devez posséder le permis depuis plus d'un an et justifier de l'assurance d'un véhicule d'usage courant 4 roues à votre nom,
- ▶ Vous pourrez prêter votre véhicule à toute personne titulaire d'un permis de plus de 3 ans et justifiant de l'assurance d'un véhicule d'usage courant.

* Permis en cours de validité et reconnu en France comme donnant droit à son titulaire de conduire un véhicule dans la catégorie à garantir

SOUSCRIPTEUR CONDUCTEUR HABITUEL

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. Mobile

Date de naissance Profession

Adresse E-mail

Date permis N° permis (*)

J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées distribuées par Carene assurances : oui non

(*) joindre copie recto-verso du permis de conduire

Au cours des 36 derniers mois, le souscripteur et les conducteurs autorisés ont-ils fait l'objet :

- d'une condamnation pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique ou l'emprise de stupéfiant, blessures involontaires, homicides ? oui non

- d'une suspension de permis ou de retrait de permis de conduire quel qu'en soit le motif ? oui non

- d'une résiliation ou d'une nullité de contrat appliquée par un précédent assureur ? oui non

Le souscripteur ainsi que les conducteurs autorisés :

- sont-ils titulaires d'un permis de conduire en cours de validité et reconnu en France comme donnant droit à son titulaire de conduire un véhicule ? oui non

- sont-ils assurés pour un véhicule d'usage courant (*automobile ou 2 roues d'une cylindrée supérieure ou égale à 125 cm³*) à leur nom ou au nom de leur conjoint, partenaire dans le cadre d'un pacte civil de solidarité ou concubin notoire ou un véhicule de fonction ? oui non

QUELLE EST LA DATE D'EFFET SOUHAITÉE ?

Au plus tôt date de réception de votre règlement par notre société, ou au :

Le règlement par chèque doit être effectué à l'ordre d'ICC Carene assurances (ou votre RIB pour prélèvement mensuel sans frais supplémentaires si la prime est supérieure ou égale à 120 €).

QUEL EST LE CONTRAT D'ASSURANCE POUR VOTRE VÉHICULE MODERNE ?

(garantissant votre véhicule moderne)

Nom de la compagnie

Numéro de contrat

Souscripteur

Fait à le

Signature du souscripteur

(précédée de la mention «lu et approuvé»)

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement à Carene assurances, au Groupe Allianz, mais également aux différents organismes et partenaires en lien avec les entreprises du Groupe Allianz. Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, nous concevons des garanties spécifiques pour assurer la protection complète de vos données. Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre contrat. Une fois ce dernier fermé, elles sont conservées pendant le délai de prescription. Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit de nous adresser une demande écrite par e-mail à : dpo@carene.fr ou par courrier à : DPO, Carene assurances, 92 rue de Richelieu, 75002 Paris. Vous pouvez également vous adresser à la CNIL. Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients ou de prospects. Pour plus de détail, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les dispositions générales ou notices d'information et les sites internet de Carene assurances, Allianz, Protexia France et AWP Mondial Assistance. Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au cœur de la politique de maîtrise des risques de Carene assurances et de ses partenaires et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.

Bulletin à remplir pour toute demande de souscription ou de tarification

Garanties optionnelles (Plaques étrangères, nous consulter)

vous pouvez choisir des niveaux de garanties différents pour chaque véhicule

Garantie obligatoire	Garanties optionnelles																			
	Cotisation	Cotisation	Cotisation	Cotisation	Cotisation	Cotisation	Cotisation	Cotisation	Cotisation	Cotisation										
	Assurée si garanties vol/inc-temps et/ou dommages	vol/inc-temps seuls valeur agréée	dommages vol/inc-temps valeur agréée	brs de glaces	garantie du conducteur	remorque (Pnac > 750 kg)	protection juridique	assistance												

Pour toute souscription, joindre la copie des certificats d'immatriculation

Frais applicables

14 € si votre cotisation est inférieure à 235 €
21 € si votre cotisation est supérieure à 235 €
ou si vous assurez plus de 2 véhicules

TOTAL DES COTISATIONS SELON LES GARANTIES CHOISIES

Contribution attentats

uniquement si vous souscrivez une option vol, incendie-tempêtes, bris de glaces, dommages

Catastrophes technologiques Loi n°2003-699 du 30/07/2003

si vous souscrivez une option vol, incendie-tempêtes, bris de glaces, dommages

Frais (14 ou 21 €)

MONTANT TOTAL DE VOTRE REGLEMENT